

Notre assistance dans le cadre
des négociations sur **l'égalité professionnelle**



Dans les entreprises de + de 300 salariés, le CSE peut recourir à un expert habilité pour assister les organisations syndicales dans la préparation de cette négociation.

Cette mission est prise en charge :

- À 80 % par l'employeur. Les 20 % restants sont alors à la charge du CSE via son budget de fonctionnement.
- À 100 % par l'employeur en l'absence de tout indicateur relatif à l'égalité professionnelle dans la BDESE

Pourquoi l'intervention d'un expert est importante ?

La négociation couvre de nombreux sujets :

- L'embauche
- La promotion professionnelle
- La rémunération
- La formation
- Les conditions de travail
- La classification
- La qualification
- L'articulation entre vie professionnelle et vie de famille

Pourquoi recourir à ALTERYYS Expertise ?



Pour vous aider à préparer la négociation

ALTERYYS Expertise vous assiste pour analyser les indicateurs sociaux, mesurer l'atteinte des objectifs fixés dans les précédents accords et discuter des moyens déployés pour les atteindre.



Pour réaliser des travaux et analyses approfondies

sur mesure, au cas par cas, en fonction des orientations souhaitées par les OSR et des objectifs souhaités pour cette négociation.

Le texte applicable (code du travail)

L.2315-94-3

Quand et comment recourir à ALTERYYS Expertise ?

Contactez-nous **dès que vous avez connaissance du calendrier des négociations afin de préparer cette démarche en amont.**

**Métropole
ALTERYYS Expertise**

48 rue Beaubourg
75003 Paris

01 45 31 67 75
contact@alteryys.fr



www.alteryys.fr



**Antilles Guyane
CGE by ALTERYYS**
Rue Massabielle
Immeuble Olympe
97110 Pointe-à-pitre

05 90 24 61 53
contact@cabinet-cge.com

Financement employeur ≥ 80 %